

Pour que l'inscription soit prise en compte, il faudra nous rendre le dossier complet !



FICHE D'INSCRIPTION 2025-2026

- ☐ Jazz 1h
- ☐ Jazz 1h1/4 ados
- ☐ Jazz 1h1/2 adultes
- ☐ Fit-danse

NOM.....Prénom.....

Nom des parents (si différent)..... Date de naissance.....

Adresse..... Commune.....

Tél fixe..... Tél portable.....

Adresse mail

Vos demandes éventuelles

PAIEMENT (à remplir par l'association)

Tarif cours pour l'année : Espèces - Chèques – CB – chèques vacances

Nombre d'échéances octobre
 janvier
 avril

Attestation CE : Oui Non

DROIT A L'IMAGE

L'élève ou ses parents autorisent l'association de danse de Château-Thébaud, ou les professionnels qu'elle peut missionner :

- à prendre des photos et des films vidéo des danseurs dans le cadre des cours ou des spectacles.
- à exposer, conserver les dites photos, à diffuser les films à l'usage exclusif de l'association.
- à mettre ces différents supports visuels sur le site internet de l'association : photos de groupe uniquement.

Le/...../.....

Signature :

DOCUMENTS NECESSAIRES POUR QUE L'INSCRIPTION SOIT PRISE EN COMPTE

- ☐ Certificat médical ou questionnaire médical
- ☐ Droit à l'image
- ☐ Règlement intérieur signé
- ☐ Règlement

Pour que l'inscription soit prise en compte, il faudra nous rendre le dossier complet !

REGLEMENT INTERIEUR

Art 1- L'élève ne pourra participer aux cours qu'après délivrance du certificat médical obligatoire pour les nouveaux inscrits et daté de moins de 3 ans pour les réinscriptions.

Art 2- La cotisation est ANNUELLE, payable en totalité en début d'année avec possibilité d'échelonnement et NON REMBOURSABLE après les 2 cours d'essai, sauf contre-indication médicale (sur présentation d'un certificat médical), accident ou déménagement.

Art 3 - Nous demandons aux familles de s'assurer de la présence du professeur lorsqu'ils amènent leur enfant au cours, et de respecter l'heure de début et de fin de cours, dans un souci de sécurité. Le professeur de danse n'est plus responsable des enfants en dehors des heures de cours.

Art 4 - L'élève arrive en cours dans une tenue adaptée à la pratique de la danse. Les cheveux longs doivent être attachés. Les chewing-gum et téléphones portables sont strictement interdits en cours.

Art 5 - L'association de danse de Château-Thébaud décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires.

SPECTACLES

Art 6 - L'association s'engage à communiquer les dates des galas (entrée payante) en début d'année. Nous demandons aux danseuses et danseurs d'être présents sur les 2 représentations et d'assister aux répétitions, pour ne pas pénaliser l'ensemble du groupe.

COMMUNICATION

Art 10- L'association fait le choix de communiquer au maximum par e-mail et sur le site internet toutes les informations concernant les cours et le gala, ainsi que l'invitation à l'Assemblée Générale.

Pensez à renseigner votre adresse e-mail et à consulter vos messages régulièrement.

J'ai pris connaissance du règlement ci-dessus, et m'engage à le respecter

Nom et Prénom :

Le/..../.....

Signature :